



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2388

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur : Monsieur Bernard**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2388**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3628 du 10 octobre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le programme de construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage à Décines Charpieu et a individualisé une autorisation de programme de 350 000 € pour les études.

Par délibération n° 2010-1407 du 26 avril 2010, a été individualisée une autorisation de programme de 4 118 000 € pour les travaux.

Dans le cadre de l'Anneau bleu, le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu permettra d'améliorer l'articulation entre le centre de la commune, le canal de Jonage et le Grand Parc de Miribel-Jonage.

Ce projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les conditions de franchissement du canal de Jonage pour les modes doux ; le pont de Décines Charpieu existant, comportant des trottoirs de 0,70 mètre, ne permet pas le passage des modes doux en toute sécurité,
- renforcer les liaisons modes doux entre le centre de la commune de Décines Charpieu (piste cyclable le long de la ligne LEA, ZAC de la Fraternité, requalification de la place Salengro), le canal de Jonage, le Grand Parc Miribel-Jonage et Vaulx en Velin ; cet itinéraire fait partie du nouveau plan de déplacements modes doux de la Communauté urbaine,
- assurer la continuité de l'Anneau bleu en rive gauche par l'aménagement d'un cheminement modes doux le long de la berge sous la passerelle et le pont existant.

**Caractéristiques du projet**

Le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu était inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2002-2007. Cette inscription a été renouvelée au nouveau plan de mandat et à la PPI 2008-2014.

Il vise à créer une nouvelle passerelle modes doux qui franchira le canal de Jonage. Cette passerelle sera située à l'amont, à une distance de 25 à 30 mètres et en parallèle au pont existant. La longueur de l'ouvrage sera de 146 mètres pour une largeur utile du tablier de 4 mètres.

Le programme fixait les principales contraintes suivantes :

- gabarit de navigation et de bathymétrie,
- gabarit des chemins de services devant les culées du futur ouvrage,
- raccordement aux berges au plus près du niveau de l'existant afin de limiter l'impact au droit du champ de captage d'eau potable de Rubina et de la digue EDF,

- continuité de l'Anneau bleu en rive gauche sous passerelle et pont existant (gabarit de 3 x 3 mètres), par la création d'un chemin mode doux en pied de talus (construction de soutènements et estacade),
- conditions de pente liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le processus de concertation préalable réglementaire a été ouvert par délibération n° 2009-0509 du conseil de Communauté du 9 février 2009. Le Conseil a clos la concertation par délibération n° 2010-1406 du conseil de Communauté du 26 avril 2010.

Le projet a fait l'objet d'une enquête publique au titre de la loi Bouchardeau et d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Communauté urbaine de Lyon.

La maîtrise d'œuvre a été désignée par appels d'offres début 2008 sur la base de ce programme.

La Communauté urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, sur le fondement d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la ville de Décines Charpieu pour la réalisation de l'éclairage public, en application des dispositions prévues par l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée afin de garantir une réalisation cohérente des aménagements.

Le canal de Jonage étant sous concession EDF, une convention de superposition de gestion devra être approuvée.

Comme pour le projet de l'Anneau bleu auquel se rattache cette passerelle, différents partenaires ont été recherchés pour financer cette opération :

- EDF s'est engagée à participer à l'opération au travers du protocole d'accord signé avec le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux (hors éclairage public de compétence ville,
- la région Rhône-Alpes subventionnera cette opération dans le cadre du contrat d'agglomération,
- le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage subventionnera cette opération,
- la ville de Décines Charpieu financera les travaux d'éclairage public dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Le coût global de l'opération était estimé à 4 468 000 € TTC, dont le financement se répartissait comme suit :

- EDF (50 % du montant HT)	1 839 000 €
- Région (contrat d'agglomération)	490 000 €
- Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage	310 000 €
- ville de Décines Charpieu	68 000 €

Le montant total des participations attendues s'élevait donc à 2 707 000 €.

Compte tenu des différentes participations financières, le montant de la charge nette pour la Communauté urbaine s'élevait donc à 1 761 000 TTC.

Compte tenu de l'évolution importante des prix et, notamment de l'acier, il est nécessaire de réévaluer l'estimation initiale à 5 530 000 € TTC. Cette estimation tient compte d'une provision pour révision de prix de 15 % du montant des travaux.

Pour financer les travaux de cet aménagement et les révisions de prix, il est donc nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 062 000 € TTC en dépenses et 725 000 € en recettes.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2008-2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

A l'issue du dernier paragraphe du **DELIBERE**, il convient d'ajouter :

Le plan de financement de l'opération est réajusté comme suit :

- EDF	2 262 000 €
- Région Rhône-Alpes	760 000 €
- Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage	310 000 €
- ville de Décines Charpieu	100 000 €
- Communauté urbaine de Lyon	2 098 000 €

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles sur l'opération n° 1380 individualisée du 10 octobre 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 062 000 € TTC en dépenses et 725 000 € TTC en recettes, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 1 062 000 € TTC en dépenses et 725 000 € en recettes en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 5 530 000 € en dépenses et 3 432 000 € en recettes.

Le plan de financement de l'opération est réajusté comme suit :

- EDF	2 262 000 €
- Région Rhône-Alpes	760 000 €
- Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage	310 000 €
- ville de Décines Charpieu	100 000 €
- Communauté urbaine de Lyon	2 098 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**